

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1608

24 août 2006

SOMMAIRE

A&M Consulinvest S.A., Luxembourg	77172	European Consulting Luxembourg S.A., Luxembourg	77142
Acab Holding S.A., Luxembourg	77157	Finatech S.A., Luxembourg	77182
Advent Energy, S.à r.l., Luxembourg	77157	Gabedelem S.A., Luxembourg	77179
AEC S.A., Grevenmacher	77172	Grevillea Holding S.A., Luxembourg	77157
Asia Capital Investments IV, S.à r.l., Luxembourg	77142	Grund Corporate Finance Partners, S.à r.l., Luxembourg	77177
ATAO S.A., Advanced Technology Audio Organisation, Luxembourg	77181	IDLink EUROPE S.A., Luxembourg	77183
ATC-RCS Corporate Services (Luxembourg) S.A., Luxembourg	77170	IDLink EUROPE S.A., Luxembourg	77183
Axis Interim, S.à r.l., Luxembourg	77140	Immobilière Schmoilchesknupp S.A., Mersch	77160
Bayside International S.A.H., Luxembourg	77158	Indosuez Holdings II S.C.A., Luxembourg	77156
Bio-Tech International S.A.H., Luxembourg	77158	Indosuez Management II S.A.H., Luxembourg	77157
Blubay S.A., Luxembourg	77175	K.M. Lux, S.à r.l., Alzingen	77154
Broc S.A., Luxembourg	77178	Kawai Participations, S.à r.l., Luxembourg	77140
Broc S.A., Luxembourg	77178	Kimako S.A., Luxembourg	77160
Business Management Group Holding S.A., Luxembourg	77154	Lepanto S.A., Luxembourg	77154
Cab-Town-Val Express, S.à r.l., Luxembourg	77182	LSF IV Euro LT Properties, S.à r.l., Luxembourg	77152
Cablux S.A., Luxembourg	77179	Luxdynamic S.A., Luxembourg	77159
Calchas Holding S.A., Luxembourg	77154	Luxgate, S.à r.l., Luxembourg	77180
Capitaux d'Investissements et de Résultats S.A., Luxembourg	77158	Luxgate, S.à r.l., Luxembourg	77181
Casolux S.A., Rodange	77182	Luxteco International S.A.	77178
Catella Investments S.A., Luxembourg	77183	Maltemi Investments, S.à r.l., Luxembourg	77138
Central Park S.A., Luxembourg	77184	Maltemi Investments, S.à r.l., Luxembourg	77138
Conventum Asset Management, S.A., Luxembourg	77184	Manling S.A., Luxembourg	77177
Covelux, S.à r.l., Bofferdange	77183	Materimmo, S.à r.l., Luxembourg	77170
CT S.A., Luxembourg	77157	Materimmo, S.à r.l., Luxembourg	77170
DB Palladium S.A., Luxembourg	77161	Materimmo, S.à r.l., Luxembourg	77170
Dualon International Holding S.A., Luxembourg	77156	MC International S.A., Luxembourg	77183
Dudinka Holding S.A., Luxembourg	77153	MFS Meridian Funds, Sicav, Luxembourg	77146
Eclecta S.A., Luxembourg	77153	Musinoir Finances S.A.H., Luxembourg	77160
Eliot Groupe Holding S.A., Luxembourg	77158	Nettoyage à sec: Au Pressing Astrid, S.à r.l., Differdange	77152
Eliot Invest S.A., Luxembourg	77158	Noble Invest International S.A., Luxembourg	77172
ESB International Luxembourg S.A., Luxembourg	77179	Nord/LB Covered Finance Bank S.A., Luxembourg	77150
Eur Buildings International (E.B.I.) S.A., Luxembourg	77176	Odd Investments S.A., Luxembourg	77184
EuroPRISA Lombard Street Acquisition, S.à r.l., Luxembourg	77153	Omnisoft Multimédia, S.à r.l., Luxembourg	77171
		Pact Finance, S.à r.l., Luxembourg	77173
		Pact Finance, S.à r.l., Luxembourg	77175
		Parafin Holding S.A., Luxembourg	77177

Pearl Properties, S.à r.l., Schuttrange	77177	Société Luxembourgeoise de Participations Actives	
Pepp 1 S.A., Luxembourg	77150	S.A.H., Luxembourg	77152
Pepp 1 S.A., Luxembourg	77151	Soxipa Holding S.A., Luxembourg	77156
ProServices Management, S.à r.l., Luxembourg ..	77175	Summit Capital Holdings S.A., Luxembourg	77138
Quechua Invest S.A., Luxembourg	77146	Sylan Holding S.A., Luxembourg	77184
Quechua Invest S.A., Luxembourg	77147	Tercade S.A., Luxembourg	77155
Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg ..	77142	Tolmina S.A.H., Luxembourg	77171
Quilmes Industrial (Quinsa) S.A., Luxembourg ..	77145	Triton Securities, S.à r.l., Luxembourg	77139
Real Solutions S.A., Luxembourg	77139	Triton Securities, S.à r.l., Luxembourg	77139
S.C. Les Edelweiss, Luxembourg	77179	Triton Securities, S.à r.l., Luxembourg	77139
S.C. Les Gentianes, Luxembourg	77178	Triton Securities, S.à r.l., Luxembourg	77139
Sasoni S.A., Luxembourg	77155	Tuxo S.A., Luxembourg	77171
Shawnta International S.A., Luxembourg	77152	U.M.I.G. S.A., Luxembourg	77176
Silver Tech S.A., Esch-sur-Alzette	77140	Utility Corporate Services, S.à r.l., Luxembourg ..	77182
Sireo Immobilienfonds No. 5 Sicav, Luxembourg .	77149	VMR, S.à r.l., Luxembourg	77148
Société Financière du Méditerranéen S.A.H., Lu- xembourg	77169		

MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.552.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061892.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

MALTEMI INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 87.552.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061908.3/850/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

SUMMIT CAPITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 3, avenue Pescatore.
R. C. Luxembourg B 60.530.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 27 avril 2006, a pris les résolutions suivantes:

- Monsieur Charles-Grégoire de Rothschild demeurant à New York, USA, 16 West 45th Street, démissionne avec effet immédiat comme Administrateur de la société. Est nommé nouvel Administrateur avec effet immédiat pour cinq ans renouvelable:

- Monsieur Romain Zimmer, expert-comptable demeurant à Luxembourg, L-2714, 6, rue du Fort Wallis.

- Confirmation de la résolution du Conseil d'Administration du 27 septembre 2005 d'accorder à Monsieur Philippe Cahen le pouvoir d'engager individuellement la société.

- Donner à Madame Marie-Françoise Geslin le pouvoir de signature individuelle concernant les actes d'administration courante i.e. les transferts de montants inférieurs ou égaux à USD 20.000.

Pour extrait sincère et conforme aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2006.

Ph. Cahen

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09234. – Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(062012.3//22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77139

REAL SOLUTIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 33, route d'Eich.
R. C. Luxembourg B 28.172.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06816, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

Signature.

(061610.3/619/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TRITON SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08330, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061953.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TRITON SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08333, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061949.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TRITON SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08335, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061945.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

TRITON SECURITIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 85.412.

—
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08337, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

TMF MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A.

Signatures

(061933.3/805/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

77140

SILVER TECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4149 Esch-sur-Alzette, 68, rue Romain Fandel.
R. C. Luxembourg B 68.742.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(061678.3/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

KAWAI PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.921.300.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 97.844.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08494, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société KAWAI PARTICIPATIONS, S.à r.l.

Signatures

(061680.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AXIS INTERIM, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.
R. C. Luxembourg B 117.338.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich.

Ont comparu:

La société FINPARCO N.V., avec siège social à B-2000 Anvers, 65, Frankrijklei, inscrite au Registre de Commerce RPR Antwerpen, sous le numéro 0878.353.410, ici représentée par Madame Hélène Turkey, employée privée, demeurant à Metz (France).

Laquelle comparante a déclaré former par les présentes une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les parties ci-avant désignées et toutes personnes, physiques ou morales, qui pourront devenir associées dans la suite, une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a comme unique objet la mise à disposition de personnel intérimaire et peut en outre faire toutes opérations commerciales et financières qui s'y rattachent ou qui peuvent en faciliter le développement et l'extension, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de AXIS INTERIM.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés. La Société peut ouvrir des agences ou des succursales dans toutes les autres localités du pays ou à l'étranger.

Art. 6. Le capital est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur de cent euros (100,- EUR) chacune, qui ont été entièrement souscrites et libérées comme suit:

La société FINPARCO N.V., prénommée, cent vingt-cinq parts sociales. 125

Total: cent vingt-cinq parts sociales. 125

Les associés déclarent et reconnaissent que le montant du capital est entièrement libéré et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs et pour cause de morts à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, lesquels représentent la société soit individuellement, soit conjointement. Leurs pouvoirs seront fixés par l'assemblée générale des associés. Ils peuvent à tout moment être révoqués par l'assemblée des associés.

Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 15. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés qui peuvent le reporter à nouveau ou le distribuer.

Art. 16. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 17. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales et ses amendements successifs se trouvent remplies.

Déclaration

Le notaire instrumentaire a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à huit cents euros (800,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est établie à L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

2. Sont nommés pour une durée indéterminée:

- gérant administratif de la société, FINPARCO N.V., avec siège social à B-2000, Anvers, 65, Frankrijklei, inscrite au Registre de Commerce RPR Antwerpen, sous le numéro 0878.353.410,

- gérant technique de la société, Madame Hélène Turkey, employée, née le 10 décembre 1974 à Blois (France), demeurant à F-57000 Metz, 36, rue Mangin.

3. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: H. Turkey, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 31 mai 2006, vol. 470, fol. 47, case 4. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(063621.3/5770/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

ASIA CAPITAL INVESTMENTS IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 115.000,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.
R. C. Luxembourg B 86.881.

Suite au changement de l'adresse professionnelle de l'un des gérants de la Société, Monsieur Philippe Detournay, son adresse professionnelle n'est dorénavant plus au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, mais au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société ASIA CAPITAL INVESTMENTS IV

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02623. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061692.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EUROPEAN CONSULTING LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 49, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 111.027.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08493, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(061693.3/984/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA), Société Anonyme.

Registered office: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.
R. C. Luxembourg B 32.501.

In the year two thousand six, on the twenty-second of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) (the «Company»), a société anonyme having its registered office at L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, incorporated by a notarial deed on 20th December 1989 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial»), number 209 of 26th June 1990. The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary, on 15th July 2005 published in the Mémorial number 1421 on December 20, 2005.

The meeting was presided by Mr Jacques Louis de Montalembert, director, residing in Buenos Aires, Argentina.

There was appointed as secretary Mr Carlo Hoffmann, Secretary General of the Corporation, residing in Luxembourg.

There was appointed as scrutineers Mr Peter Bemberg, representing BEVERAGE ASSOCIATES (BAC) CORP, residing in Geneva and Mr Frédéric Lemoine, representing the AmBev, companies DUNVEGAN S.A. and NCAQ Sociedad Colectiva, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list signed by the proxy holders, the chairman, the secretary, the scrutineers and the undersigned notary. Said attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

II. The present extraordinary general meeting was convened by notices containing the agenda sent on 2nd June 2006 to the registered shareholders and published in the Mémorial and the Luxemburger Wort, on June 3rd, 2006 and June 14, 2006.

The chairman informed the meeting that the present extraordinary general meeting will validly deliberate only if half of the shares in issue at least are represented and that resolutions will be validly adopted if approved by a two thirds' majority of shares represented.

As it appears from said attendance list, from the total six hundred and eighty million five hundred and forty thousand nine hundred and thirty-four (680,540,934) shares in issue of the Company, a total of six hundred and forty-nine million seven hundred thousand two hundred and seventy-six (649,700,276) shares are represented at the present extraordinary general meeting representing 95.47% of the share capital. As the shares represented represent more than 50% of the share capital, the meeting is thus validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda:

1) Amend Article 5 of the Articles of Incorporation of the Company to restate the previously existing provisions relating to the authorized capital and inter alia to waive preferential subscription rights of shareholders to subscribe for further issues of Class A shares and class B shares within the limits of the authorized share capital for a new 5 year period.

2) Amend Article 5 of the Articles of Incorporation to reflect the foregoing resolution:

That, as a result of the foregoing, the present meeting was regularly convened, is regularly constituted and may validly decide on the resolution of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, takes the following resolution:

Sole resolution

The meeting acknowledges a report of the board of directors relating to the renewal of the authorised share capital for a period of five (5) years starting from June 22, 2006.

The board of directors is authorized to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time, through issues of either Class A shares or Class B shares or both, within the limits of the authorized capital.

In connection with such increases of capital the shares shall be issued for compensation in cash or, subject to applicable provisions of law, in kind at a price or, if shares are issued by way of incorporation of reserves, at an amount, which shall not be less than the accounting par value and may include such issue premium as the board of directors shall decide. The board of directors may authorize any director, manager or other person to accept subscriptions and direct payment in cash or in kind of the price of shares being whole or part of such increases of capital. Whenever the board of directors shall have any such increase of capital recorded in the form required by law, it shall have the amendment of this article as a result thereof recorded. Any issue of shares of any class may be made with or without reserving to holders of shares of any class a preferential right to subscribe for such shares.

The meeting resolves that the board of directors may authorize the issuance of bonds which may be but are not required to be, convertible into shares of any class, in bearer or registered form, in such denominations and payable in such monies as it shall determine in its discretion.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issuance and repayment and any other conditions for such issues.

Bonds convertible into shares of the Company may be authorized by the board of directors and issued within the time limit of five (5) years starting from June 22, 2006 and to the extent that there shall be unissued shares of the authorized capital.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.

Thereupon the meeting resolved to amend the second, third and last paragraphs of article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to read henceforth as follows:

Art. 5. (...)

«The authorized capital of the Company shall be four hundred million United States Dollars (USD 400,000,000.-) represented by Class A shares without a par value and Class B shares without a par value, in a total amount of six billion seven hundred and ninety million eight hundred and sixty-two thousand four hundred and ninety-eight (6,790,862,498) shares which includes the number of shares of the presently subscribed capital in such portions of Class A shares and Class B shares as shall reflect the outstanding portions from time to time of Class A shares and Class B shares under the issued share capital.

The board of directors is authorized for a period of five (5) years starting from June 22, 2006, to increase the subscribed capital in whole or in part from time to time, through issues of either Class A shares or Class B shares or both, within the limits of the authorized capital. In connection with such increases of capital the shares shall be issued for compensation in cash or, subject to applicable provisions of law, in kind at a price or, if shares are issued by way of incorporation of reserves, at an amount, which shall not be less than the accounting par value and may include such issue premium as the board of directors shall decide. The board of directors may authorize any director, manager or other person to accept subscriptions and direct payment in cash or in kind of the price of shares being whole or part of such increases of capital. Whenever the board of directors shall have any such increase of capital recorded in the form required by law, it shall have the amendment of this article as a result thereof recorded. Any issue of shares of any class may be made with or without reserving to holders of shares of any class a preferential right to subscribe for such shares.»

(...)

«The board of directors may authorize the issuance of bonds which may be but are not required to be, convertible into shares of any class, in bearer or registered form, in such denominations and payable in such monies as it shall determine in its discretion.

The board of directors shall determine the type, price, interest rates, terms of issuance and repayment and any other conditions for such issues.

Bonds convertible into shares of the Company may be authorized by the board of directors and issued within the time limit of five (5) years starting from June 22, 2006 and to the extent that there shall be unissued shares of the authorized capital.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.»

For: six hundred and forty-nine million seven hundred thousand two hundred and seventy-six (649,700,276),

Against: none,

Abstention: none.

The resolution was thus adopted.

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the Board, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA) (la «Société»), une société anonyme, ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue, constituée suivant acte notarié en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), numéro 209 du 26 juin 1990. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant acte du notaire soussigné, en date du 15 juillet 2005, publié au Mémorial, numéro 1421 du 20 décembre 2005.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Jacques Louis de Montalembert, administrateur, demeurant à Buenos Aires, Argentine.

Monsieur Carlo Hoffmann, secrétaire général de la Société, demeurant à Luxembourg, a été nommé comme secrétaire.

Ont été nommés comme scrutateurs Monsieur Peter Bemberg, représentant BEVERAGE ASSOCIATES (BAC) CORP., demeurant à Genève et Monsieur Frédéric Lemoine, représentant les deux sociétés d'AmBev, la société DUNVEGAN S.A. et la société NCAQ Sociedad Colectiva, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire soussigné de constater que:

I. Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux sont renseignés sur une liste de présence signée par les représentants, le président, le secrétaire, les scrutateurs et le notaire soussigné. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte en vue des formalités d'enregistrement.

II. La présente assemblée extraordinaire a été convoquée par des avis contenant l'ordre du jour envoyés en date du 2 juin 2006 aux actionnaires nominatifs et publiés au Mémorial ainsi qu'au Luxemburger Wort en date des 3 et 14 juin 2006.

Le président informa l'assemblée que la présente assemblée générale extraordinaire ne délibérera valablement que si la moitié au moins des actions en circulation sera représentée et que les résolutions ne seront valablement adoptées que si elles sont approuvées par les deux tiers des actions représentées.

Tel qu'il appert de la liste de présence du total des six cent quatre-vingt millions cinq cent quarante mille neuf cent trente-quatre (680.540.934) actions en circulation de la Société, six cent quarante-neuf millions sept cent mille deux cent soixante-seize (649.700.276) actions sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire représentant 95,47% du capital social. Etant donné que les actions représentées représentent plus de 50% du capital social, l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et adopter la résolution à l'ordre du jour.

1. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de reformuler les dispositions statutaires préexistantes en relation avec le capital autorisé et entre autre renonciation au droit de souscription préférentiel des actionnaires pour souscrire lors d'émissions supplémentaires des actions de la Catégorie A ou de la Catégorie B dans les limites du capital autorisé pour une nouvelle période de cinq années;

2. Modification de l'article 5 des Statuts de la Société afin de refléter la résolution précédente.

Que du fait de ce qui précède, la présente assemblée a été régulièrement convoquée et valablement constituée et qu'elle peut valablement décider sur les points à l'ordre de jour.

L'assemblée prend ensuite, après délibération, la résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée prend acte du rapport du conseil d'administration relatif au renouvellement du capital autorisé, pour une période de cinq (5) ans à partir du 22 juin 2006.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital souscrit en totalité ou en partie de temps en temps, par l'émission d'actions de la Catégorie A ou d'actions de la Catégorie B, soit des deux, à l'intérieur des limites du capital autorisé.

En relation avec de telles augmentations de capital, les actions seront émises contre apport en espèces ou, sous réserve des dispositions législatives applicables, contre apport en nature à un prix ou, lorsque l'émission se fait par incorporation des réserves, un montant qui ne sera pas inférieur au pair comptable et pourra comprendre une prime d'émission tel que décidé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut autoriser tout administrateur, directeur, gérant ou toute autre personne pour accepter les souscriptions et diriger le paiement en liquide ou en nature du prix des actions constituant la totalité ou une partie de telles augmentations de capital. Chaque fois que le conseil d'administration fera constater, dans la forme requise par la loi, telle augmentation du capital souscrit il fera acter l'adaptation du présent article à la modification ainsi intervenue. Toute émission d'actions d'une quelconque catégorie pourra être effectuée en réservant ou en ne réservant pas aux détenteurs d'actions de quelconque classe un droit préférentiel de souscription à ces actions.

L'assemblée décide que le conseil d'administration pourra autoriser l'émission d'obligations qui pourront mais ne devront pas nécessairement être convertibles en actions d'une quelconque catégorie, sous forme nominative ou au porteur, dans telle dénomination et payable en telle devise telle que déterminée discrétionnairement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration déterminera le type, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions de telles émissions.

Les obligations convertibles en actions de la Société pourront être autorisés par le conseil d'administration et émises endéans la période limitée de cinq (5) à partir du 22 juin 2006 et dans la mesure qu'il aura des actions non encore émises du capital autorisé.

Un registre des obligataires nominatifs va être tenu au siège social de la société.

En conséquence de ce qui procède, l'assemblée a décidé de modifier les deuxième, troisième et dernier alinéas de l'Article 5 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (...)

«Le capital autorisé de la Société est fixé à quatre cent millions de dollars des Etats-Unis (USD 400.000.000,-) représenté par des actions de la Catégorie A sans valeur nominale et des actions de la Catégorie B sans valeur nominale d'un montant total de six milliards sept cent quatre-vingt-dix millions huit cent soixante-deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (6,790,862,498) actions qui inclut le nombre d'actions du capital souscrit actuel dans telles proportions d'actions de Catégorie A et d'actions de Catégorie B tel que refléteront les proportions en circulation de temps en temps d'actions de la Catégorie A et d'actions de la Catégorie B dans le cadre du capital social émis.

Le conseil d'administration est autorisé, pour une période de cinq (5) ans à partir du 22 juin 2006, à augmenter le capital souscrit en totalité ou en partie de temps en temps, par l'émission d'actions de la Catégorie A ou d'actions de la Catégorie B, soit des deux, à l'intérieur des limites du capital autorisé. En relation avec de telles augmentations de capital, les actions seront émises contre apport en espèces ou, sous réserve des dispositions législatives applicables, contre apport en nature à un prix ou, lorsque l'émission se fait par incorporation des réserves, un montant qui ne sera pas inférieur au pair comptable et pourra comprendre une prime d'émission tel que décidé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration peut autoriser tout administrateur, directeur, gérant ou toute autre personne pour accepter les souscriptions et diriger le paiement en liquide ou en nature du prix des actions constituant la totalité ou une partie de telles augmentations de capital. Chaque fois que le conseil d'administration fera constater, dans la forme requise par la loi, telle augmentation du capital souscrit il fera acter l'adaptation du présent article à la modification ainsi intervenue. Toute émission d'actions d'une quelconque catégorie pourra être effectuée en réservant ou en ne réservant pas aux détenteurs d'actions de quelconque classe un droit préférentiel de souscription à ces actions.»

(...)

«Le conseil d'administration pourra autoriser l'émission d'obligations qui pourront mais ne devront pas nécessairement être convertibles en actions d'une quelconque catégorie, sous forme nominative ou au porteur, dans telle dénomination et payable en telle devise telle que déterminée discrétionnairement par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration déterminera le type, le prix, les taux d'intérêts, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions de telles émissions.

Les obligations convertibles en actions de la Société pourront être autorisés par le conseil d'administration et émises endéans la période limitée de cinq (5) à partir du 22 juin 2006 indiquée ci-dessus et dans la mesure qu'il aura des actions non encore émises du capital autorisé.

Un registre des obligataires nominatifs va être tenu au siège social de la société.»

Pour: six cent quarante-neuf millions sept cent mille deux cent soixante-seize (649.700.276),

Contre: aucune voix,

Abstention: aucune voix.

La résolution est par conséquent adoptée.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée se termina à (...)

Sur ce, le présent acte fut dressé à Luxembourg au jour mentionné au début du présent document.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, aux membres du Conseil, tous connus du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun actionnaire n'ayant exprimé son désir de signer.

Signé: J.L. de Montalembert, C. Hoffmann, P. Bemberg, F. Lemoine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 juin 2006, vol. 905, fol. 25, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(063485.2/239/219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

QUILMES INDUSTRIAL (QUINSA), Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 32.501.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(063487.4/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

MFS MERIDIAN FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 39.346.

Le bilan au 31 janvier 2006 de MFS FUNDS, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08173, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2005.

STATE STREET BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

(061695.3/984/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

QUECHUA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 113.760.

L'an deux mille six, le vingt-quatre mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de QUECHUA INVEST S.A. (la «Société»), une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 23 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 792 du 20 avril 2006.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 113.760.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement à Bertrange (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Pierre Angé, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sabine Dessart, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital souscrit de la Société à concurrence de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la tenue de l'assemblée générale extraordinaire décidant sur l'augmentation de capital projetée.

2.- Acceptation à la souscription et à la libération intégrale en numéraire de trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la société PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, les actionnaires existants ayant, dans la mesure nécessaire, renoncé à leur droit de souscription préférentiel.

3.- Modification du premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant décidée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) afin de le porter de son montant actuel

de trente et un mille euros (31.000,- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, à un montant de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, par la création et l'émission de trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions nouvelles ordinaires, chacune avec une valeur nominale de cent euros (100,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que les actionnaires existants ont dans la mesure nécessaire renoncé à leur droit préférentiel de souscription et décide d'admettre à la souscription de la totalité des actions nouvelles, la société suivante:

la société PROCEDIA, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenu aux présentes:

Monsieur Fabien Rossignol, juriste, demeurant professionnellement au 10B, Zone Industrielle Bourmicht, L-8070 Bertrange (Luxembourg),

agissant en sa qualité de mandataire spécial du seul souscripteur susnommé,

en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 22 mai 2006,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle personne comparante, agissant ès dites qualités, a déclaré souscrire au nom et pour le compte de PROCEDIA, S.à r.l., prénommé aux trois mille six cent quatre-vingt-dix (3.690) actions nouvellement émises par la Société et les libérées intégralement par des versements en numéraire.

Le souscripteur susmentionné, par son représentant susnommé, déclare en outre et tous les actionnaires présents à l'assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que chaque action nouvelle a été intégralement libérée en numéraire, et que la somme totale de trois cent soixante-neuf mille euros (369.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre et entière disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Troisième résolution

Afin de refléter l'augmentation de capital ci-avant intervenue, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article cinq (5) premier alinéa des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner à cet alinéa premier de l'article cinq (5) des statuts de la Société, la teneur suivante:

Art. 5. premier alinéa. «Le capital souscrit est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont évalués à cinq mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Bertrange (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Rossignol, P. Angé, S. Dessart, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 mai 2006, vol. 903, fol. 85, case 12. – Reçu 3.690 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(063888.3/239/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

QUECHUA INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 113.760.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 16 juin 2006.

J.-J. Wagner.

(063890.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

VMR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 117.321.

STATUTS

L'an deux mille six, le quinze juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Vincent Michel Roger Lefoulon, directeur de sociétés, demeurant au 5ter, rue Casteja, F-92100 Boulogne Billancourt,

ici représenté par Monsieur Raphaël Docquier spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 11 mai 2006.

La prédite procuration, paraphée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquel comparant, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de VMR, S.à r.l.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat, la vente et la fourniture de toutes pièces composants et de tout produits nécessaires à la réalisation de travaux publics notamment dans le domaine des travaux maritimes ou en relation avec des installations pétrolières.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création de filiales ou à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise active directement ou indirectement dans les secteurs mentionnés au précédent alinéa.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 50.000 (cinquante mille euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 100 (cent euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des trois quarts des voix en assemblée générale ou autrement, par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis à vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique ou, lorsque la société comporte plusieurs gérants, par les signatures conjointes de deux gérants.

En cas d'empêchement temporaire du ou des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique ou, lorsque la société comporte plusieurs associés, par deux associés agissant conjointement.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.
Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2006.

Souscription et paiement

Les 500 (cinq cents) parts ont été entièrement souscrites par l'associé unique, Monsieur Vincent Michel Roger Lefoulon, prénommé.

Toutes les parts ont été intégralement libérées par (des versements en espèces), de sorte que la somme de EUR 50.000 (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 2.000 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Est appelé au fonction de gérant unique:

- Monsieur Vincent Michel Roger Lefoulon, né le 22 novembre 1969 à Neuilly sur Seine, demeurant au 5ter, rue Cas-teja, 92100 Boulogne Billancourt.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant unique est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms, états et demeures, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Docquier, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, vol. 28CS, fol. 87, case 11. – Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2006.

J. Elvinger.

(062918.3/211/107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SIREO IMMOBILIENFONDS No. 5 SICAV, Société d'investissement à capital variable.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 114.787.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 juin 2006.

J.-J. Wagner

Notaire

(061706.3/239/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1140 Luxembourg, 26, route d'Arlon.
H. R. Luxembourg B 116.546.

Auszug aus dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung vom 9. Mai 2006

Der Verwaltungsrat beschliesst einstimmig die Ernennung von Herrn Jochen Petermann zum Geschäftsführer.
Mit der laufenden Geschäftsführung sind beauftragt:

Jochen Petermann,
Geschäftsführer NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A., Luxembourg;
Dirk Vormberge,
Administrateur-Délégué NORD/LB COVERED FINANCE BANK S.A., Luxembourg.
Zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 22. Juni 2006.

D. Vormberge / Dr. U. Hohenadel.

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08830. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061703.3//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PEPP 1 S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 103.677.

In the year two thousand and six, the thirty-first of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing at Remich, Grand Duchy of Luxembourg.

There was held an extraordinary general meeting of the shareholders of PEPP 1 S.A., Société Anonyme, incorporated by deed established by the undersigned notary on 21st October 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 10 of 6th January 2005.

The meeting was presided by Mr Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, residing at Luxembourg, who appoints as secretary Mrs Marie-Josée Jähne, private employee, residing at Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mrs Jeanne Feltgen, Avocat à la Cour, residing at Luxembourg.

The Chairman declared and requested the notary to act that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Amendments to the definition in the Title I of the Articles of Incorporation under o) so that it should be: «o) «Net proceeds» means: Proceeds (i.e. actual rental income, actual proceeds from a disposal of real estate assets, actual interest income or any other actual income, all on a factual, actual cash basis), net of all expenses, taxes, debt repayment, shareholder loans repayment and Class A Capital and class A Premium refund, as such proceeds are actually held by the Company at the time the distribution is made.»

2. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list, showing the shareholders present and represented and the number of their shares, which, after having been signed by the shareholders or their proxies and by the Bureau of the Meeting will be registered with this deed together with the proxies initialled *ne varietur* by the proxyholders.

III. It appears from the attendance list that all the shares are present or represented at the meeting. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the agenda, of which the shareholders have been previously made aware of the Agenda of the meeting and waived their right to be convened in accordance with article 11 of the Article of Incorporation of the Company.

IV. After deliberation, the following resolution was unanimously taken:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend the meaning referred to in Title I point o) of the Articles of Incorporation of the Company.

Therefore, Title I point o) will from now on be read as follows:

«Title I point o): «Net proceeds» means: proceeds (i.e. actual rental income, actual proceeds from a disposal of real estate assets, actual interest income or any other actual income, all on a factual, actual cash basis), net of all expenses, taxes, debt repayment, shareholder loans repayment and Class A Capital and class A Premium refund, as such proceeds are actually held by the Company at the time the distribution is made.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

All costs and fees due as a result of the foregoing extraordinary general shareholders' meeting are valued at seven hundred Euro (700.- EUR) and shall be charged to the Company.

The undersigned notary, who understands and speaks English, recognizes by the present that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English and followed by a French translation; at the request of the parties and in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day noted at the beginning of this document.

This document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the members of the bureau signed with Us, the notary, the present deed, no other shareholder expressing the request to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PEPP 1 S.A., Société Anonyme, avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, de résidence à Remich, le 21 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 10 du 6 janvier 2005.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Didier Mc Gaw, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marie-Josée Jähne, employée privée, demeurant à Luxembourg. L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Jeanne Feltgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modifications à la définition figurant au Titre I^{er} des Statuts de la Société sous le point o) de sorte qu'il soit de la teneur suivante: «o) «Produit net» signifie: les produits (i.e. revenus locatifs nets, produits nets provenant de la cession d'actif immobilier, revenu d'intérêts net ou tout autre revenu net, tous calculés sur une base effective), nets de toutes dépenses, impôts et taxes, remboursement d'emprunt, remboursement de prêt consentis par les Actionnaires et de remboursement de capital de Classe A ou de la prime de la Classe A, tels que ces produits sont détenus par la Société au moment où la distribution de dividende est effectuée.»

2. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Passant à l'ordre du jour, Monsieur le Président met aux voix les propositions inscrites à l'ordre du jour et les actionnaires présents ou représentés et ayant droit de vote ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

Unique résolution

L'Assemblée décide de modifier la définition figurant au Titre I^{er} des Statuts sous le point o) qui aura désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er} point o): «Produit net» signifie: les produits (i.e. revenus locatifs nets, produits net provenant de la cession d'actif immobilier, revenu d'intérêts nets ou tout autre revenu net, tous calculés sur une base effective), nets de toutes dépenses, impôts et taxes, remboursement d'emprunt, remboursement de prêt consentis par les Actionnaires et de remboursement de capital de Classe A ou de la prime de la Classe A, tels que ces produits sont détenus par la Société au moment où la distribution de dividende est effectuée.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à sept cents euros (700,- EUR) sont à charge de la société.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, à la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: D. Mc Gaw, M.-J. Jähne, J. Feltgen, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 1^{er} juin 2006, vol. 470, fol. 48, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(063880.2/5770/99) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

PEPP 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R. C. Luxembourg B 103.677.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(063882.3/5770/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

NETTOYAGE A SEC: AU PRESSING ASTRID, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4620 Differdange, 15, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 9.537.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09557, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061707.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SCHAWNTA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 79.006.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société tenue le 21 avril 2006, enregistré à Luxembourg A.C., le 26 avril 2006, volume 153S, folio 33, case 8, que l'assemblée a décidé de clôturer la liquidation et a pris les résolutions suivantes en application de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales et conformément à l'article 9 de ladite loi:

- que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social, au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

- et en outre que les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Pour la société

J. Elvinger

Notaire

(061708.3/211/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LSF IV EURO LT PROPERTIES, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.596.980,-.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri Schnadt.

R. C. Luxembourg B 86.885.

Suite au changement de l'adresse professionnelle de l'un des gérants de la Société, Monsieur Philippe Detournay, son adresse professionnelle n'est dorénavant plus au 8, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, mais au 10B, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société LSF IV EURO LT PROPERTIES

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 juin 2006, réf. LSO-BR02594. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061714.3/253/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATIONS ACTIVES S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 27.552.

Le bilan au 31 décembre 2005 portant mention de l'affectation du résultat de l'exercice, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

FIDUCIAIRE BENOY CONSULTING

Signature

(061734.3/800/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EuroPRISA LOMBARD STREET ACQUISITION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 925.750,-.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 29, avenue Guillaume.

R. C. Luxembourg B 110.926.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 mai 2006

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 2 mai 2006 que Monsieur Max Kreuter, demeurant au 80333 Munich, 75 Augustenstrasse, Allemagne, a été nommé au sein du conseil de gérance de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, en remplacement de Monsieur Thomas Gütle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

EuroPRISA LOMBARD STREET ACQUISITION, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Pour copie conforme

M^e K. Manhaeve

Avocat à la Cour

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2006, réf. LSO-BR05321. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061711.3/253/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ECLECTA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 59.725.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 5 juin 2006

Madame Ries-Bonani Marie-Fiore, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme

ECLECTA S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08071. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061715.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DUDINKA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 59.945.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 24 mars 2006

- Les démissions de Monsieur Jean-Robert Bartolini, diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur Serge Krancenblum, diplômé M.B.A., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, et de Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur, sont acceptées.

- Les sociétés MADAS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et FINDI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

DUDINKA HOLDING S.A.

LOUV, S.à r.l. / MADAS, S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signature / Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08108. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061769.3/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77154

CALCHAS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 62.503.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 2 juin 2006*

Monsieur Francesco Sarti, né le 14 septembre 1963 à Pisa (Italie), résident à 1-56100 Pisa, Lungarno Sidney Sonnino 13 et Monsieur Vincenzo Arno', né le 20 mai 1963 à Luxembourg, avec adresse professionnelle au 17, rue Beaumont, sont nommés administrateurs de la société. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Pour extrait sincère et conforme
CALCHAS HOLDING S.A.
A. de Bernardi / M. Kara
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08105. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061717.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LEPANTO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 96.844.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg,
le 31 mai 2006*

Messieurs Innocenti Federico et Arno' Vincenzo sont renommés administrateurs avec pouvoirs de signatures de type B et Monsieur Piatti Roberto est renommé administrateur avec pouvoir de signature de type A pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Pour extrait sincère et conforme
LEPANTO S.A.
F. Innocenti / R. Piatti
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08144. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061718.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

K.M. LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5863 Alzingen, 30, allée de la Jeunesse Sacrifiée.
R. C. Luxembourg B 76.013.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09597, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2006.

Signature.

(061720.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BUSINESS MANAGEMENT GROUP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 59.384.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04183, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S.G.A. SERVICES S.A.
Administrateur
Signature

(061745.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SASONI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 90.214.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaires des actionnaires du 30 mai 2006

Monsieur Politi Giulio, Madame Scheifer-Gillen Romaine et Monsieur Arnò Vincenzo sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de quatre ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période.

Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 30 mai 2006.

Pour extrait sincère et conforme

SASONI S.A.

V. Arnò / R. Scheifer-Gillen

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08167. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061719.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TERCADE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 114.532.

L'an deux mille six, le vingt avril.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

Madame Fabienne Callot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme TERCADE S.A. avec siège social à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 15 février 2006, en voie de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.532,

en vertu des pouvoirs lui conférés par décision du Conseil d'Administration, prise en sa réunion du 31 mars 2006.

Un extrait du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signé ne varietur par le comparant et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1.- Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.

2.- Qu'aux termes de l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à deux millions cinq cent mille euros (EUR 2.500.000,-).

3.- Que dans sa réunion du 31 mars 2006, le conseil d'administration a décidé de réaliser une première tranche d'augmentation jusqu'à concurrence d'un million quatre cent dix-neuf mille euros (EUR 1.419.000,-),

pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000,-), par la création de quatorze mille cent quatre-vingt-dix (14.190) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par:

Monsieur Olivier Goldberg, demeurant au 7, via Delle Vele au 18012 Bordighera, Italie.

Lequel a souscrit aux quatorze mille cent quatre-vingt-dix (14.190) actions nouvelles, moyennant une contribution en espèces d'un million quatre cent dix-neuf mille euros (EUR. 1.419.000,-).

4.- La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu d'un bulletin de souscription.

La somme d'un million quatre cent dix-neuf mille euros (EUR. 1.419.000,-) se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5.- Que suite à la réalisation de cette augmentation, le capital se trouve porté à un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000,-) de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

Art. 5. 1^{er} alinéa. Le capital souscrit est fixé à un million quatre cent cinquante mille euros (EUR 1.450.000,-) représenté par quatorze mille cinq cents (14.500) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Déclaration - Frais

Le notaire soussigné déclare, conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés, que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de capital qui précède, est évalué approximativement à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation en langue du pays données au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Callot, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 21 avril 2006, vol. 153S, fol. 21, case 8. – Reçu 14.190 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062925.3/202/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

SOXIPA HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 45.714.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006

Ratification de la cooptation de FMS SERVICES S.A., siège social 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, comme nouvel Administrateur en remplacement de Monsieur Jean Bintner démissionnaire.

La société FMS SERVICES S.A. a été élue lors du Conseil d'Administration du 28 février 2006.

Pour la société SOXIPA HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, réf. LSO-BQ06196. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061721.2//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

INDOSUEZ HOLDINGS II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R. C. Luxembourg B 46.284.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03758, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

(061728.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 13.079.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 2 juin 2006

- La reconduction du mandat de la société GFELLER + PARTNER AG, avec siège au 26, Bahnhofstraße, CH-4901 Langenthal en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2006 est acceptée. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

- La reconduction des mandats de Messieurs Gaio Croci, entrepreneur, demeurant au 19E, Viale Cavour, I-43039 Salsomaggiore-Terme, de Joachim Preibsch, administrateur de sociétés, demeurant au 14, Einschlagweg, CH-4922 Bützberg et de Dieter Walz, ingénieur, demeurant au 26, Rosenfeldweg, D-79539 Lörrach en tant qu'Administrateurs de la société pour une nouvelle période statutaire d'un an est acceptée. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Certifié sincère et conforme

DUALON INTERNATIONAL HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08092. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061780.3/795/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

INDOSUEZ MANAGEMENT II S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 46.093.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2006, réf. LSO-BQ03759, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.

Signatures

(061730.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

GREVILLEA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 74.698.

Le bilan de la société au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 22 juin 2006, réf. LSO-BR06611, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(061731.3/304/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ACAB HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 77.567.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04154, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(061732.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.
R. C. Luxembourg B 87.331.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 mai 2006, réf. LSO-BQ07902 et BQ07901, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2006.

Signature.

(061733.3/318/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ADVENT ENERGY, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 112.512.

L'associé unique de la Société, ADVENT BSN (CAYMAN) LIMITED, un limited partnership constitué et régi selon les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à South Church Street, Uglad House, KY - George Town, Grand Caïman, Îles Caïmans, a changé sa dénomination sociale en:

ADVENT VOTAGE (CAYMAN) LIMITED.

Total: cinq cents (500) parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juin 2006.

ADVENT ENERGY

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juin 2006, réf. LSO-BR08860. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061805.3/250/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BAYSIDE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.780.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04172, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(061742.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BIO-TECH INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 28.341.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04177, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT AGRICOLE LUXEMBOURG CONSEIL S.A.
Signature

(061744.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CAPITAUX D'INVESTISSEMENTS ET DE RESULTATS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 90.710.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04185, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES
Administrateur
Signature

(061746.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ELIOT GROUPE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 103.150.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04190, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES
Administrateur
Signature

(061748.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ELIOT INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 101.672.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 15 juin 2006, réf. LSO-BR04194, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G A SERVICES
Signature
Administrateur

(061749.3/1023/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXDYNAMIC S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 45.333.

L'an deux mille six, le vingt-huit mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LUXDYNAMIC S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 45.333,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C-1933, page 26978, modifiée à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 26 avril 2005, publié au Mémorial C du 3 octobre 2005 numéro 978.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Lydia Schneider, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Resteront, le cas échéant, annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant d'actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A.) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Constater que la société détient régulièrement 38.274 de ses propres actions, soit 9,272% du capital souscrit.
2. Réduction du capital social souscrit à concurrence de EUR 382.740 (trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante euros) pour le ramener de son montant de EUR 4.127.860 (quatre millions cent vingt-sept mille huit cent soixante euros) à EUR 3.745.120 (trois millions sept cent quarante-cinq mille cent vingt euros) par annulation des actions détenues par la société.
3. Décider l'annulation des actions portant les numéros 374.513 à 412.786.
4. Mandater Monsieur Salvatore Desiderio, demeurant professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, de mentionner l'annulation desdites actions au Registre des actionnaires.
5. Divers.

B.) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C.) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite, l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée a établi, sur la base du registre des actionnaires, que les actionnaires détiennent ensemble 374.512 des 412.786 actions émises de la société anonyme LUXDYNAMIC S.A., et que les 38.274 actions restantes sont détenues par la société elle-même.

Constat

L'assemblée générale ordinaire du 22 mars 2006 avait autorisé la société à acquérir 38.274 de ses propres actions. Le conseil d'administration a procédé à ces achats en date du 24 mars 2006, dans les limites fixées par l'assemblée générale.

L'assemblée constate donc que la société détient régulièrement 38.274 de ses propres actions, soit 9,272% du capital souscrit.

Deuxième résolution - Réduction de capital

Le capital social est réduit à concurrence de EUR 382.740 (trois cent quatre-vingt-deux mille sept cent quarante euros) par annulation de 38.274 actions propres détenues en portefeuille en vue de le ramener de son montant actuel de EUR 4.127.860 (quatre millions cent vingt-sept mille huit cent soixante euros) à EUR 3.745.120 (trois millions sept cent quarante-cinq mille cent vingt euros).

Troisième résolution - Annulation d'actions

Les actions numérotées de 374.513 à 412.786 inclusivement sont annulées.

Quatrième résolution - Mandat

Monsieur Salvatore Desiderio, demeurant à professionnellement à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, est mandaté de mentionner l'annulation desdites actions au registre des actionnaires.

Cinquième résolution - Modification des statuts

Le premier alinéa de l'article 5 des statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital souscrit est fixé à EUR 3.745.120 (trois millions sept cent quarante-cinq mille cent vingt euros), divisé en 374.512 (trois cent soixante-quatorze mille cinq cent douze) actions d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

L'ordre du jour étant épuisé, le président prononce la clôture de l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.-Ph. Fiorucci, L. Schneider, S. Desiderio, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2006, vol. 28CS, fol. 25, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062929.3/202/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

KIMAKO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 18.204.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(061750.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MUSINOR FINANCES S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 41.123.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(061751.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

IMMOBILIERE SCHMOILCHESKNUPP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 12, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 39.139.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration du 2 mai 2006 que:

- Monsieur Nicolas Arend, né le 23 janvier 1950 à Clervaux, demeurant à L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare;
- Monsieur Carlo Fischbach, né le 21 mai 1953 à Luxembourg, demeurant à L-2510 Strassen, 20, rue des Tilleuls;
sont nommés en tant qu'administrateurs-délégués de la société pour la durée de leur mandat d'administrateurs.

La cosignature de ces derniers est obligatoire dans le cadre de la gestion de la société.

Luxembourg, le 16 juin 2006.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05786. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061787.3/304/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

DB PALLADIUM S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R. C. Luxembourg B 117.332.

 —
STATUTES

In the year two thousand and six, on the second of June.
Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Remich.

There appeared:

1. DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg and registered with the Luxembourg trade and companies register under number 9.164 and duly represented by Kristoph Meckle on the basis of a proxy dated 1 June 2006, and having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg (Shareholder 1); and

2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, a foundation (STICHTING) established under the laws of The Netherlands, registered with the trade and companies register of the Chamber of Commerce and Industries for Amsterdam under number 34148998, having its registered office at Herengracht 450, 1017 CA, Amsterdam, The Netherlands, duly represented by Kristoph Meckle on the basis of a proxy dated 1 June 2006, having his professional address at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, (Shareholder 2).

The said proxies, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in their respective capacities, have requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which they declare to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists among the subscribers and all those who become owners of shares hereafter issued, a société anonyme (public limited liability company) under the name of DB PALLADIUM S.A. (the Company) qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004).

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are to enter into, perform and serve as a vehicle for, any securitisation transactions as permitted under the Securitisation Act 2004. To that effect, the Company may, inter alia, acquire or assume, directly or through another entity or vehicle, the risks relating to the holding or property of claims, receivables and/or other goods or assets (including securities of any kind), either movable or immovable, tangible or intangible, and/or risks relating to liabilities or commitments of third parties or which are inherent to all or part of the activities undertaken by third parties, by issuing securities of any kind whose value or return is linked to these risks.

The Company may assume or acquire these risks by acquiring, by any means, claims, receivables and/or assets, by guaranteeing the liabilities or commitments or by binding itself by any other means.

The Company may proceed to (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may further acquire, hold and dispose of interests in partnerships, limited partnerships, trusts, funds and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity including under one or more issue programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

In accordance with, and to the extent permitted by, the Securitisation Act 2004, the Company may also give guarantees and grant security over its assets in order to secure the obligations it has assumed for the securitisation of these assets or for the benefit of investors (including their trustee or representative, if any) and/or any issuing entity participating in a securitisation transaction of the Company. The Company may not pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets, unless permitted by the Securitisation Act 2004.

In accordance with the Securitisation Act 2004, the Board is entitled to create one or more compartments (representing the assets of the Company attributable to an issue of securities) corresponding each to a separate part of the Company's estate.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. Without prejudice to the generality of the previous sentence, the Company may also generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

Furthermore, the Company may carry out any activity of an «ancillary banking services undertaking» as defined in article 48 of the Luxembourg act dated 5 April 1993 on the financial sector, as amended (the Banking Act 1993). Accordingly, the Company may act as an undertaking the principal activity of which consists in owning or managing real estate property, managing data-processing services, or any other similar activity which is ancillary to the principal activity of one or more credit institutions, provided however that this activity is not exercised by the Company on a regular and professional basis and will not subject the Company to a licence (agrément) requirement under the Banking Act 1993.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects, to the largest extent permitted under the Luxembourg applicable law.

Art. 5. Segregation of assets. All assets allocated to a compartment are exclusively available to investors thereunder and the creditors whose claims have arisen in connection with the creation, operation or liquidation of that compartment. Notwithstanding the foregoing if, following the redemption or repayment in full of the borrowings of the Company attributable to a compartment and the satisfaction in full and termination of all obligations of the Company to other creditors whose claims have arisen in connection with such borrowings or the creation, operation or liquidation of that compartment, there remain assets under such compartment, the Board may use such excess assets to pay off the claims of those creditors of the Company whose claims cannot be allocated to a particular compartment.

Art. 6. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) consisting of 310 (three hundred ten) shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred Euro) each.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 23 below.

Art. 7. Shares. The shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

A register of the shareholders of the Company shall be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholders. Such register shall set forth the name of each shareholder, his residence or elected domicile, the number of shares held by him, the amounts paid on each such share, and the transfer of shares and the dates of such transfers. Ownership of shares will be established by the entry in this register.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

Art. 8. Transfer of shares. The transfer of shares shall be effected by a written declaration of transfer registered in the register of the shareholders of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney. The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer satisfactory to the Company.

Art. 9. Debt securities. Debt securities issued by the Company in registered form (obligations nominatives) may, under no circumstances, be converted into debt securities in bearer form (obligations au porteur).

Art. 10. Meetings of the shareholders of the Company. Any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual general meeting of the shareholders of the Company shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the third Tuesday of April of each year at 11 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

The annual general meeting of the shareholders of the Company may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Art. 11. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices. The notice periods and quorum required by law shall govern the notice for, and conduct of, the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a meeting of the shareholders of the Company duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by a Board composed of at least three members who need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting of the shareholders of the Company. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company.

Art. 13. Meetings of the Board. The Board may appoint a chairman among its members and it may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and the minutes of the general meetings of the shareholders of the Company.

The Board shall meet upon call by the chairman or any two directors, at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Save as provided below, written notice of any meeting of the Board shall be given to all directors at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram or e-mail, another director as his or her proxy.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and/or act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the event that at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting shall have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 13. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 14. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the chairman of the Board who presided at such meeting or by any two directors of the Company.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the secretary (if any) or by any directors of the Company.

Art. 15. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest, including the power to transfer, assign or dispose of the assets of the Company in accordance with the Securitisation Act 2004. All powers not expressly reserved by the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915) or by the Articles to the general meeting of shareholders of the Company fall within the competence of the Board.

Art. 16. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company. An appointment of a member of the Board as managing director of the Company is subject to previous authorisation by the general meeting of the shareholders of the Company.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, without the prior authorisation of the general meeting of the shareholders of the Company, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 17. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by the joint signatures of two directors or the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power.

Art. 18. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following general meeting of the shareholders of the Company.

Art. 19. External Auditor(s). The operations of the Company shall be supervised by one or more independent external auditors (réviseurs d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the Board in accordance with the Securitisation Act 2004. The Board will determine their remuneration and the term of their office.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

Art. 21. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 above.

The general meeting of the shareholders of the Company shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in Euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

Art. 22. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 23 below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) named by the general meeting of the shareholders of the Company deciding such liquidation. Such general meeting of shareholders of the Company shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 23. Amendments. These Articles may be amended, from time to time, by a general meeting of shareholders of the Company, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915 and the Securitisation Act 2004.

Transitory provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2006.

The first Annual General Meeting of the shareholders of the Company will be held in 2007.

Subscription

The Articles of the Company having thus been established, the parties appearing hereby declare that they subscribe to 310 (three hundred ten) shares representing the total share capital as follows:

Shareholders	Shares	Payments
1. Shareholder 1, prenamed	309 shares	30,900.- EUR
2. Shareholder 2, prenamed	1 share	100.- EUR
Total	310 shares	31,000.- EUR

All these shares have been paid up by the shareholders to an extent of 100% (one hundred per cent) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) paid by the shareholders is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated at EUR 1,900.- (one thousand nine hundred Euro).

Extraordinary general meeting of shareholders

The above named parties, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting of shareholders and having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

1. That the number of directors is set at 3 (three) directors.
 2. That there be appointed as members of the board of directors of the Company:
 - a. Werner Burg, banker, born in D-Saarburg on June 16th, 1962, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - b. Rolf Caspers, banker, born in D-Trèves on March 12th, 1968, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; and
 - c. Vincent De Rycke, banker, born in B-Gent on March 22nd, 1973, whose professional address is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
 3. That the terms of office of the members of the board will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2012; and
 4. That the address of the registered office of the Company is at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.
- The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing persons and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille six, le deux juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire, résident à Remich.

Ont comparu:

1. DEUTSCHE BANK LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de commerce et des sociétés, Luxembourg, sous le numéro B 9.164, ici représentée par Kristoph Meckle, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} juin 2006 (Actionnaire 1); et
2. STICHTING PARTICIPATIE DITC AMSTERDAM, une fondation (STICHTING) de droit néerlandais, ayant son siège social à Herengracht 450, 1017 CA, Amsterdam, Pays-Bas et enregistrée auprès du Registre des sociétés de la chambre de commerce et de l'industrie d'Amsterdam, sous le numéro 34148998, ici représentée par Kristoph Meckle, ayant son adresse professionnelle au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 1^{er} juin 2006 (Actionnaire 2).

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises ensemble à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités respectives, ont requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et qu'ils ont arrêtés comme suit:

Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est établi entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de DB PALLADIUM S.A. (ci-après, la Société) ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après, la Loi sur la Titrisation de 2004).

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts, telle que prescrite à l'article 23 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social de s'engager, de fonctionner et de servir comme véhicule pour toute transaction de titrisation permise par la Loi sur la Titrisation de 2004. A cet effet, la Société peut, entre autre, acquérir ou assumer, directement ou par l'intermédiaire d'une autre entité ou d'un autre organisme, les risques liés à la détention de titres, de créances et de tous biens (incluant des valeurs mobilières de toutes sortes), mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels ainsi que ceux liés aux dettes ou engagements de tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers en émettant des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement dépendent de ces risques.

La Société peut prendre en charge ces risques en acquérant par tout moyen les titres, créances et/ou biens, en garantissant les dettes ou les engagements ou en s'obligeant de toute autre manière.

La Société peut procéder à (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de

toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Sans préjudice de ce qui précède, elle peut aussi procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et tout type de créance ou d'action, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société.

Conformément à, et dans la mesure permise par, la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut également consentir des garanties ou des sûretés sur ses avoirs afin d'assurer le respect des obligations qu'elle assume pour la titrisation de ses actifs ou dans l'intérêt des investisseurs (y compris son «trustee» ou son mandataire, s'il y en a) et/ou toute entité participant à une opération de titrisation de la Société. La Société ne pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs, sauf dans les circonstances où la Loi sur la Titrisation de 2004 le permet.

Conformément à la Loi sur La Titrisation 2004, le Conseil d'Administration peut créer un ou plusieurs compartiments (représentant les actifs de la Société attribuables à une émission d'obligations) correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

De plus, la Société peut exercer toutes activités d'une «entreprise de services bancaires auxiliaires» qui est définie dans la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée (la Loi Bancaire 1993) comme étant une entreprise dont l'activité principale consiste en la détention ou la gestion d'immeubles, en la gestion de services informatiques, ou en toute autre activité similaire ayant un caractère auxiliaire par rapport à l'activité principale d'un ou de plusieurs établissements de crédit, dès lors que cette activité n'est pas soumise à autorisation préalable en application de la Loi Bancaire 1993.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large autorisée par la loi luxembourgeoise, telle qu'applicable.

Art. 5. Ségrégation d'actifs. Tous les actifs affectés à un compartiment déterminé sont exclusivement à la disposition des investisseurs de ce compartiment ainsi qu'aux créanciers dont les créances sont nées en relation avec la création, le fonctionnement et la liquidation de ce compartiment. Nonobstant ce qui précède, si, à la suite du remboursement intégral des emprunts de la Société en relation avec un compartiment déterminé et la satisfaction intégrale de toutes les obligations de la Société vis-à-vis des autres créanciers dont les droits sont nés en relation avec ces emprunts, ou la création, le fonctionnement ou la liquidation du compartiment en question, s'il subsiste des fonds à l'actif de ce compartiment, alors le Conseil d'Administration pourra utiliser ces fonds excédentaires pour rembourser les créanciers dont les créances ne sont pas attribuables à un compartiment en particulier.

Art. 6. Capital. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cents dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 23 ci-après.

Art. 7. Actions. Les actions sont et resteront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société où il pourra être consulté par chaque actionnaire. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces actions, ainsi que la mention des transferts des actions et les dates de ces transferts. La propriété des actions sera établie par inscription dans ledit registre.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Art. 8. Transfert des Actions. Le transfert des actions se fera par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet. La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert jugés suffisants par la Société.

Art. 9. Obligations. Les obligations émises par la Société sous forme nominative ne pourront, en aucun cas, être converties en obligations au porteur.

Art. 10. Assemblée des Actionnaires de la Société. Toute assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième mardi du mois d'avril, chaque année à onze heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées générales des actionnaires de la Société pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Art. 11. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation. Les délais de convocation et quorums requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'assemblée générale des actionnaires de la Société dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires de la Société, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 12. Administration de la Société. La Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société. Les actionnaires détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société.

Art. 13. Réunion du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut nommer un président parmi ses membres et pourra désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des assemblées générales des actionnaires de la Société.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le président du Conseil d'Administration ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Sous réserve de ce qui est indiqué ci-après, un avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter au Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme ou par courriel un autre administrateur comme son mandataire.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les membres concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 13. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 14. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le président du Conseil d'Administration qui en aura assumé la présidence ou par deux administrateurs de la Société.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le secrétaire (s'il en existe un) ou par tout administrateur de la Société.

Art. 15. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société, et notamment le pouvoir de transférer, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée sur les sociétés commerciales (ci-après, la Loi de 1915) ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 16. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, administrateur ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière. La nomination d'un administrateur nécessite l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 17. Signatures autorisées. La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs de la Société ou par les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le conseil d'administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société qui devra ratifier une telle transaction.

Art. 19. Réviseur d'entreprises. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises indépendants. Le ou les réviseurs seront nommés par le conseil d'administration conformément à la Loi sur la Titrisation de 2004. Le conseil d'administration déterminera leur rémunération et les conditions dans lesquelles ils assumeront leurs fonctions.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Affectation des Bénéfices. Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 6 des Statuts.

L'assemblée générale des actionnaires de la Société décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le conseil d'administration de la Société et devront être payés au lieu et place choisis par le conseil d'administration de la Société. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 22. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société adoptée dans les mêmes conditions que celles nécessaires pour modifier les Statuts, auxquelles il est fait référence à l'article 23 ci-dessous. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires de la Société décidant de la liquidation. Une telle assemblée générale des actionnaires de la Société déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 23. Modifications statutaires. Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par une assemblée générale des actionnaires de la Société dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi de 1915.

Art. 24. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi de 1915 ainsi qu'à la Loi sur la Titrisation 2004.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2006.

La première assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue en 2007.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants déclarent qu'ils souscrivent les 310 (trois cents dix) actions représentant la totalité du capital social comme suit:

Actionnaires	Actions	Paiements
1. Actionnaire 1, prénommé	309 actions	30.900,- EUR
2. Actionnaire 2, prénommé	1 action	100,- EUR
Total	310 actions	31.000,- EUR

Toutes ces actions ont été libérées par les actionnaires à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux prescriptions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de EUR 1.900,- (mille neuf cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci est régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à 3 (trois).
2. Sont nommés administrateurs de la Société:
 - a. Werner Burg, banquier, né à D-Saarburg, le 16 juin 1962, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
 - b. Rolf Caspers, banquier, né à D-Trèves, le 12 mars 1968, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg; et
 - c. Vincent De Rycke, banquier, né à B-Gent, le 22 mars 1973, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;
4. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2012; et
5. Le siège social de la société est fixé au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Meckle, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 7 juin 2006, vol. 470, fol. 50, case 7. – Reçu 1.250 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 2 juillet 2006.

M. Schaeffer.

(063560.3/5770/551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2006.

SOCIETE FINANCIERE DU MEDITERRANEEN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 11.632.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz

Administrateur

(061753.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**MATERIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HI-TECH MATERIAUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 64.693.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09624, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061752.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**MATERIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HI-TECH MATERIAUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 64.693.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09612, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061759.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**MATERIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HI-TECH MATERIAUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 64.693.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09616, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061763.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

**MATERIMMO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. HI-TECH MATERIAUX, S.à r.l.).**

Siège social: L-2177 Luxembourg, 5, rue Nicolas Majerus.
R. C. Luxembourg B 64.693.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09619, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061765.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ATC-RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 103.123.

Il résulte de l'Assemblée Générale Annuelle tenue le 12 juin 2006 que les actionnaires ont décidé de réélire Messieurs:

- Robert Govaerts, avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas;
 - Johan Lont, avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas;
 - André Nagelmaker, avec adresse à Fred. Roeskestraat 123, 1076 EE Amsterdam, Pays-Bas;
 - Richard Brekelmans, avec adresse au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- au poste d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale en 2007.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

R. Brekelmans / J. Lont.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07376. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061768.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77171

TOLMINA S.A., Société Anonyme Holding.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 31.419.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06858, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(061755.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

TUXO S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 107.353.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06859, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

N. Schmitz
Administrateur

(061756.3/1023/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

OMNISOFTE MULTIMEDIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.
Siège social: L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour.
R. C. Luxembourg B 88.983.

L'an deux mille six, le vingt-quatre avril.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1) Monsieur Michel Mourier, né le 22 décembre 1952 à Talence (F), demeurant à F-57050 Metz, 2, rue des Castors; et
2) CONCHITA S.A.H., avec siège social à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour, R.C.S. Luxembourg B numéro 38.026, ici représentée par deux de ses administrateurs, Mademoiselle Sophie Tritschler, née le 7 juillet 1970 à Metz (F), demeurant à F-57700 Hayange, 42, rue de Gaulle et Monsieur Dino Pizzinato, né le 5 octobre 1941, demeurant à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour;

3) MARS MULTIMEDIA S.A., avec siège social à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour, R.C.S. Luxembourg 113.777, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Michel Mourier, précité.

Les comparants sub 1) et 2) déclarent être les seuls et uniques associés de la société à responsabilité limitée OMNISOFTE MULTIMEDIA, S.à r.l., avec siège social à L-2266 Luxembourg, 6, rue d'Oradour, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous la section B et le numéro 88.983, constituée suivant acte reçu par le notaire Paul Decker, de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 5 septembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 1553 du 29 octobre 2002 (la «Société»).

Lesquels comparants 1) et 2), en leur qualité d'associés détenant l'intégralité des parts sociales de la société précitée, se déclarent unanimement d'accord avec les cessions de parts dont référence ci-dessous, conformément à l'article quatre des statuts.

Monsieur Michel Mourier, prénommé, déclare par la présente céder ses quatre-vingts (80) parts sociales qu'il détient dans la Société, à la société anonyme MARS MULTIMEDIA S.A., préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et ce acceptant au prix global convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire, ce dont quittance.

CONCHITA S.A.H, prénommée, déclare par la présente céder ses vingt (20) parts sociales qu'elle détient dans la Société à la société anonyme MARS MULTIMEDIA S.A., préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, et ce acceptant au prix global convenu entre parties, hors la comptabilité du notaire, ce dont quittance.

Monsieur Marcel Le Corre, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société, ici représenté par Mademoiselle Sophie Tritschler, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La procuration, signée ne varietur par les comparants et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Suite à ces cessions de parts, la société anonyme MARS MULTIMEDIA S.A., préqualifiée et représentée comme dit ci-avant, est devenue associée unique de la Société et, en cette qualité, elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique déclare que la Société sera dorénavant une société unipersonnelle à responsabilité limitée, dans laquelle la répartition des parts sociales sera désormais la suivante:

La société anonyme MARS MULTIMEDIA S.A. avec siège social à Luxembourg, cent parts sociales	100
Total: cent parts sociales	100

Deuxième résolution

L'associée unique décide de supprimer la répartition des parts telle que reprise à l'article 6 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.»

Troisième résolution

L'associée unique décide d'ajouter un deuxième alinéa à l'article 1^{er} des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. (deuxième alinéa).** L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère unipersonnel de la société.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: S. Tritschler, D. Pizzinato, M. Mourier, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 27 avril 2006, vol. 28CS, fol. 37, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(062995.3/202/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

NOBLE INVEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 69.179.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07673, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(061757.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

A&M CONSULINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 80.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07670, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(061758.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

AEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 7, Op der Ahlkërrech.

R. C. Luxembourg B 84.491.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061834.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

PACT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Share capital: EUR 12,500.
Registered office: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 104.088.

In the year two thousand and six, on the eighteenth day of May.
Before Us, M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

THE LIVERPOOL LIMITED PARTNERSHIP, with address at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, registration number EP 14979, represented by M^e Laurent Lazard, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Which proxy shall be signed ne varietur by the proxyholder of the above named person and by the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed company is the sole shareholder of PACT FINANCE, S.à r.l. (the «Company»), having its registered office at 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 10th day of November 2004, published in Mémorial C n° 80 dated 28th day of January 2005, amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 10th day of October 2005, published in Mémorial C n° 230 of 1st day of February 2006.

Which appearing person, acting in its above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Contribution by the sole shareholder to the Company of an amount of two hundred seventy-five thousand Euro (275,000 EUR) in order to increase the corporate capital and to fund proportionally the legal reserve.
2. Increase of the corporate capital by an amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000 EUR) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) to two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (262,500 EUR) by the issue of ten thousand (10,000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each.
3. Increase of the Company's legal reserve by an amount of twenty-five thousand Euro (25,000 EUR) so as to bring it from its current amount of one thousand two hundred fifty Euro (1,250 EUR) to twenty-six thousand two hundred fifty Euro (26,250 EUR), in order to reach ten percent (10%) of the increased corporate capital.
4. Granting of the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital increase.
5. Amendment of Article 7 of the articles of association to reflect the capital increase.

Then, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The meeting acknowledges the contribution by the sole shareholder to the Company of an amount of two hundred seventy-five thousand Euro (275,000 EUR) in order to increase the corporate capital and to fund proportionally the legal reserve.

Second resolution

The meeting decides to increase the capital of the Company by an amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000 EUR) so as to bring it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (12,500 EUR) to two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (262,500 EUR) by the issue of ten thousand (10,000) new shares of the Company having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each.

Subscription and payment

All the ten thousand (10,000) new shares of the Company have been subscribed by the sole shareholder and entirely paid up by cash contribution for an amount of two hundred fifty thousand Euro (250,000 EUR), which are now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Third resolution

The meeting decides to increase the company's legal reserve by an amount of twenty-five thousand Euro (25,000 EUR) so as to bring it from its current amount of one thousand two hundred fifty Euro (1,250 EUR) to twenty-six thousand two hundred fifty Euro (26,250 EUR), in order to reach ten percent (10%) of the increased corporate capital. Such amount is now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

Fourth resolution

The meeting decides to grant the broadest powers to the board of managers to implement the aforementioned capital increase.

Fifth resolution

In order to reflect the above resolutions, the meeting decides to amend the first paragraph of Article 7 of the articles of association to be worded as follows:

«**Art. 7. first paragraph.** The issued share capital of the company is set at two hundred sixty-two thousand five hundred Euro (262,500 EUR) divided into ten thousand five hundred (10,500) shares having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each.»

Evaluation and expenses

For the registration purposes, the present deed is realised within the meaning of the law of 22nd day of March 2004 on Securisation and in particular article 51 (2) of the said law.

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand five hundred Euro (1,500 EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his first and surnames, civil status and residences, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille six, le dix-huit mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven.

A comparu:

THE LIVERPOOL LIMITED PARTNERSHIP, avec adresse à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM12, Bermuda, numéro d'enregistrement EP 14979, représentée par Maître Laurent Lazard, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La prédite société est l'associé unique de la société PACT FINANCE, S.à r.l., avec siège social au 13, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, constituée suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 80 du 28 janvier 2005, modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire en date du 10 octobre 2005, publié au Mémorial C numéro 230 du 1^{er} février 2006.

Lequel comparant, ès qualités susvisé, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Agenda:

1. Apport part l'associé unique dans la société d'un montant de deux cent soixante-quinze mille euros (275.000 EUR) afin d'augmenter le capital social et de doter la réserve légale en proportion.

2. Augmentation du capital social d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à la somme de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500 EUR) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de la société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

3. Augmentation de la réserve légale de la société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) de façon à la porter de son montant actuel de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) à vingt-six mille deux cent cinquante euros (26.250 EUR), afin d'atteindre dix pour cent (10%) du capital social après augmentation.

4. Octroi des pouvoirs les plus larges au conseil de gérance en vue de réaliser la prédite augmentation de capital.

5. Modification de l'article 7 des statuts de la société de façon à refléter l'augmentation de capital.

Ensuite, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée reconnaît l'apport fait par l'associé unique dans la société d'un montant de deux cent soixante-quinze mille euros (275.000 EUR) afin d'augmenter le capital social et de doter la réserve légale en proportion.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR) de façon à le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à la somme de deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500 EUR) par l'émission de dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de la société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune.

Souscription et paiement

Toutes les dix mille (10.000) nouvelles parts sociales de la société ont été souscrites par l'associé unique et entièrement libérées par une contribution en liquide d'un montant de deux cent cinquante mille euros (250.000 EUR), qui est maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'augmenter la réserve légale de la société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000 EUR) de façon à la porter de son montant actuel de mille deux cent cinquante euros (1.250 EUR) à vingt-six mille deux cent cinquante euros (26.250 EUR), afin d'atteindre dix pour cent (10%) du capital social après augmentation. Ce montant est maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné

Quatrième résolution

L'assemblée décide de donner tous pouvoirs au conseil de gérance en vue de réaliser ladite augmentation de capital.

Cinquième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 7 des statuts qui sera libellé comme suit:

«**Art. 7. paragraphe 1^{er}.** Le capital social de la société est fixé à deux cent soixante-deux mille cinq cents euros (262.500 EUR) divisé en dix mille cinq cents (10.500) parts sociales de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune».

Evaluation des frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le présent acte est réalisé au sens de la loi du 22 mars 2004 en son article 51 (2) relative à la titrisation.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces, qui incombent à la société pour le présent acte, sont évalués à mille cinq cents euros (1.500 EUR).

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la personne comparante, cet acte est rédigé en anglais, suivi par une version française. Sur la demande de la même personne comparante et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données au comparant, connu du notaire par ses nom, prénoms, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Lazard, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 28CS, fol. 57, case 2. – Reçu 2.750 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 26 juin 2006.

P. Bettingen.

(063184.3/202/141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

PACT FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 104.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 30 juin 2006.

P. Bettingen.

(063185.3/202/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

BLUBAY, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R. C. Luxembourg B 59.333.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR07669, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2006.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(061760.3/636/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 105.263.

Nous vous prions de bien vouloir actualiser vos fichiers en modifiant l'adresse du siège social de la personne morale comme suit:

Siège social des Associés:

WISLEY S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

ProServices MANAGEMENT, S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061807.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

EUR BUILDINGS INTERNATIONAL (E.B.I.) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.862.

L'an deux mille six, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUR BUILDINGS INTERNATIONAL (E.B.I.) S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal, suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg en date du 4 mai 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 680 du 4 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paolo Panico, administrateur de sociétés, demeurant au 105, Via Provinciale, I-13886 Viverone (Italie), lequel assurera également les fonctions de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Monsieur Carlo Wetzels, expert comptable, demeurant 11, rue Beaumont à L-1219 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Dissolution anticipée de la société et mise en liquidation de la société.

2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Carlo Wetzels, expert comptable, né le 17 juillet 1929 à Ettelbruck, demeurant au 11, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Panico, C. Wetzels, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2006, vol. 154S, fol. 10, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 27 juin 2006.

P. Bettingen.

(063186.3/202/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

U.M.I.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R. C. Luxembourg B 33.626.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08275, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

(061761.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77177

MANLING, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 32, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 101.553.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08281, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

(061764.3/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

GRUND CORPORATE FINANCE PARTNERS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R. C. Luxembourg B 99.044.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07375, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

RCS CORPORATE SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

(061771.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PEARL PROPERTIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 111.067.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06961, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2006.

Pour PEARL PROPERTIES, S.à r.l.

Signature

(061776.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

PARAFIN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.667.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 10 mai 2006

- Les démissions de Monsieur Jean-Paul Reiland, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de Monsieur François Mesenburg, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et de Mademoiselle Corinne Bitterlich, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.

- La société DMC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, la société EFFIGI, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et la société FIDIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, sont nommées comme nouveaux Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2009.

Fait à Luxembourg, le 10 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

PARAFIN HOLDING S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08094. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061778.3/795/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77178

LUXTECO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 16.193.

Nous vous informons par la présente que la société LUXTECO INTERNATIONAL S.A., ayant été dissoute en date du 20 juin 2006, le contrat de Services et de Domiciliation signé le 28 novembre 2000 entre la société LUXTECO INTERNATIONAL S.A. et nous-mêmes est devenu sans objet.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.

F. Mesenburg / J.-P. Reiland

Senior Manager / Senior Vice President

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061777.2//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

S.C. LES GENTIANES, Société Civile (dissoute).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg E 1.

Extrait des résolutions du liquidateur de la société

Le Liquidateur a pris la décision suivante:

Les livres, documents et enregistrements de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 31 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour S.C. LES GENTIANES

SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06966. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061782.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

BROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.135.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07228, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour BROC S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(062002.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

BROC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 105.135.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour BROC S.A.

LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.

Signature

(062006.3/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

S.C. LES EDELWEISS, Société Civile (dissoute).

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg E 3.

—
Extrait des résolutions prises par le liquidateur de la société

Le Liquidateur a pris la décision suivante:

Les livres, documents et enregistrements de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: 64, rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait le 31 mai 2006.

Certifié sincère et conforme

Pour S.C. LES EDELWEISS

SHRM FINANCIAL SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR06990. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061783.2//19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CABLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 144, Millewé.
R. C. Luxembourg B 81.990.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03181, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la Loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061795.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

GABELEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R. C. Luxembourg B 114.760.

—
L'adresse de Monsieur Jean-Michel Aaron, administrateur de la Société, a changé et il demeure désormais au: 17, rue Neuve Molard, CH-1204 Genève, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

GABELEM S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08191. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061797.3/250/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 54.449.

—
Constituée par-devant M^e Edmond Schroeder, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 29 mars 1996, acte publié au Mémorial C N° 317 du 29 juin 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 12 juillet 1996, acte publié au Mémorial C N° 520 du 15 octobre 1996, modifiée par-devant le même notaire en date du 10 novembre 2000, acte publié au Mémorial C N° 383 du 25 mai 2001.

—
Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2006, réf. LSO-BR04791, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ESB INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(061820.3/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

LUXGATE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R. C. Luxembourg B 105.092.

In the year two thousand and six, on the seventeenth day of the month of May.
Before Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg as proxyholder on behalf of EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, a company incorporated under the laws of Guernsey having its registered office at Arnold House, St Julian's Avenue, ST Peter Port, Guernsey GY1 3NF registered under number 41058 being the sole member of LUXGATE, S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée having its registered office at 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, incorporated by deed of the notary Paul Decker, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 7th April 2005 n° 305. The articles of the Company were last amended by deed on 9th February 2006 not yet published in the Mémorial C.

The proxyholder declared and requested the notary to record that:

1. The sole member holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

2. That the items on which resolutions are to be passed are as follows:

- Increase of the issued share capital of the Company by sixteen thousand Euro (EUR 16,000) by the issue of six hundred and forty (640) new shares each with a nominal value of twenty-five (EUR 25) Euro each to the sole existing shareholder, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, by contribution in cash of sixteen thousand Euro (EUR 16,000), subscription and payment of the shares to be issued within the capital increase; allocation of the contribution in cash to the capital account, and consequential amendment of the first sentence of article 5 of the articles of incorporation of the Company to reflect the capital increase and issue of shares.

The decisions taken by the sole member are as follows:

Sole resolution

It is resolved to increase the issued share capital of the Company by sixteen thousand Euro (EUR 16,000) by the issue of six hundred and forty (640) new shares each with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25) each to the sole existing shareholder, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED. The new shares referred to above are subscribed and paid in full in cash by the sole member for a total amount of sixteen thousand Euro (EUR 16,000).

Proof of the full payment of the shares has been given to the undersigned notary.

As a result of the preceding increase of share capital, the first sentence of article 5 of the Company's articles of incorporation is amended so as to read as follows:

«The issued share capital of the Company is set at six million two hundred and fourteen thousand eight hundred and fifty Euro (EUR 6,214,850) represented by two hundred and forty-eight thousand five hundred and ninety-four (248,594) shares with a nominal value of twenty-five (EUR 25) Euro each.»

Expenses

The costs, expenses, remuneration or changes in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of share capital are estimated at two thousand Euro.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that of the request of the party hereto these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing person in case of divergences between the English and French version, the English version will be prevailing.

Done in Luxembourg, on the day beforementioned.

After reading these minutes the proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille six, le dix-septième jour du mois de mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg agissant en vertu d'une procuration de EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, une société constituée conformément à la loi de Guernesey, ayant son siège social à Arnold House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernesey GY1 3NF, enregistrée sous le numéro 41058 étant l'associé unique de LUXGATE, S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 14A, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, constituée suivant acte notarié reçu par le notaire Paul Decker, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association en date du 7 avril 2005 sous le numéro 305. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte daté du 9 février 2006, non encore publié.

Le porteur de la procuration déclare et prie le notaire d'acter que:

1. L'associé unique détient toutes les parts sociales de la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur tous les points à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions sont prises sont les suivants:

- Augmentation du capital social de la Société de seize mille (EUR 16.000) euros par l'émission de six cent quarante (640) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à l'associé unique, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED, par apport en espèces de seize mille (EUR 16.000) euros, souscription et paiement des parts sociales à émettre lors de l'augmentation de capital; affectation de l'apport en espèces au compte de capital

et modification en conséquence de la première phrase de l'article 5 des Statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation du capital social et l'émission de parts sociales.

Les décisions prises par l'associé unique sont les suivantes:

Décision unique

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société de seize mille (EUR 16.000) euros par l'émission de six cent quarante (640) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune à l'associé unique, EUROCASTLE INVESTMENT LIMITED en contrepartie d'un apport en espèces de seize mille (EUR 16.000) euros. Les nouvelles parts décrites ci-dessus ont été souscrites et intégralement payées par l'associé unique pour un montant total de seize mille (EUR 16.000) euros.

Preuve du paiement intégral des parts sociales a été donnée au notaire instrumentant.

Suite à l'augmentation de capital, la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société est modifiée comme suit:

«Le capital social émis de la Société est fixé à six millions deux cent quatorze mille huit cent cinquante (EUR 6.214.850) euros représenté par deux cent quarante-huit mille cinq cent quatre-vingts quatorze (248.594) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations, ou changements sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes sont évalués à deux mille euros.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande des parties, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes parties et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au porteur de la procuration, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. Hoss, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2006, vol. 153S, fol. 64, case 10. – Reçu 160 euros.

Le Receveur ff. (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme à l'original, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2006.

J. Elvinger.

(063188.3/211/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

LUXGATE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R. C. Luxembourg B 105.092.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 42740 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

J. Elvinger.

(063189.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juillet 2006.

ATAO S.A., ADVANCED TECHNOLOGY AUDIO ORGANISATION, Société Anonyme.

Siège social: L-1030 Luxembourg, 1, rue de Bonnevoie.

R. C. Luxembourg B 77.763.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 13 juin 2006

L'assemblée générale décide de transférer le siège social du 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg au 1, rue de Bonnevoie, L-1030 Luxembourg.

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat d'administrateur-délégué à la gestion journalière de Monsieur Patrick Lecocq, né le 27 mai 1945 à La Madeleine (France) et demeurant 11, rue d'Antroeuilles à F-59710 Ennevelin, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

L'assemblée générale décide de nommer, en remplacement de la société ABAX AUDIT, S.à r.l., la société FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG S.A. située 1, rue de l'Eglise, L-3391 Peppange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 61.212, en qualité de commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06048. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(061804.3//21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

77182

CASOLUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 64.496.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2006, réf. LSO-BR03182, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Version abrégée du dépôt des comptes annuels (art. 81 de la loi du 19 décembre 2002).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

(061798.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CAB-TOWN-VAL EXPRESS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg, 16, rue Glesener.
R. C. Luxembourg B 116.329.

Je, soussigné, Jean-Patrick Lecocq déclare avoir changé l'adresse de mon siège social du 16, rue Glesener pour le 42, boulevard Napoleon 1^{er} à Luxembourg L-2210.

Egalement, mon adresse privée qui était enregistrée au 16, rue Glesener à Luxembourg passe maintenant à Edingerstrasse 14, D-54310 Minden.

Luxembourg, le 8 juin 2006.

J.-P. Lecocq.

Enregistré à Luxembourg, le 29 juin 2006, réf. LSO-BR09655. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061800.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,-.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 105.264.

Nous vous prions de bien vouloir actualiser vos fichiers en modifiant l'adresse du siège social de la personne morale, comme suit:

Siège social des Associés:

WISLEY S.A., 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2006.

UTILITY CORPORATE SERVICES, S.à r.l.

M. Bogers

Gérant

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2006, réf. LSO-BR05601. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061808.3/1084/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

FINATECH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.
R. C. Luxembourg B 78.180.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 9 octobre 2000, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 231 du 29 mars 2001.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 22 mai 2006 que Madame Adele Riva-Dell'Oglio, employée privée, née le 23 novembre 1950 à I-Lecco et demeurant professionnellement à CH-6830 Chiasso, Via V. d'Alberti, 4 a été élue administratrice en remplacement de Monsieur Alessandro Schneider.

Madame Adele Riva-Dell'Oglio terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 2 juin 2006.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2006, réf. LSO-BR03149. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061810.3/687/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CATELLA INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 61.518.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 3 novembre 1997, publié au Mémorial, Recueil C n° 83 du 9 février 1998;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à L-Sanem, en date du 26 janvier 2004, publiés au Mémorial, Recueil C n° 331 du 24 mars 2004.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 5 avril 2006 que la décision suivante a été prise:

- Monsieur Gunnar Rylander, administrateur de sociétés, né le 12 mars 1935 à S.-P. Herrljunga et demeurant à S-10240 Stockholm, Birger Jarlsgatan, 6 a été élu administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour la société

REVILUX S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 avril 2006, réf. LSO-BP03018. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061811.3/687/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

MC INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 103.322.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08226, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature.

(061819.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

IDLink EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.734.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08229, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(061818.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

IDLink EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 68.734.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08231, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Signature.

(061815.3/802/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

COVELUX, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 5, rue Noppeney.

R. C. Luxembourg B 16.514.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 21 juin 2006, réf. LSO-BR06401, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juin 2006.

Signature.

(061835.3/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.

CONVENTUM ASSET MANAGEMENT, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9, boulevard Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 23.959.

Les comptes annuels de la société CONVENTUM ASSET MANAGEMENT, arrêtés au 31 décembre 2005 et dûment approuvés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires en date du 26 mai 2006, accompagnés du rapport de révision, enregistrés à Luxembourg, le 27 juin 2006, réf. LSO-BR08219, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2006.

Pour le Conseil d'Administration

R. Herrmann

(061821.3/007/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

CENTRAL PARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 85.224.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, réf. LSO-BR08256, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(061822.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

ODD INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R. C. Luxembourg B 41.014.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 26 juin 2006, réf. LSO-BR07473, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juin 2006.

Signature

Un mandataire

(061823.3/1035/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2006.

SYLAN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 30.919.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 21 avril 2006

Monsieur Norbert Schmitz, S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société SYLAN HOLDING S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2006, réf. LSO-BR01605. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(061825.3/1023/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2006.
